

# **RAPPORT D'ACTIVITE**

**EXERCICE 2023**

## **SAEE NORD**

Territoire SUD-EST

21 rue Jean Bourgey

69100 VILLEURBANNE

04.78.52.18.53

*Rédigé par Nathalie PELISSIER Cheffe de service*

*Visé par Jean-Christophe BOSCH Directeur de Pole*

*Gilles GUIGNARD Directeur de secteur*

Association ACOLEA

14 rue de Montbrillant

69 003 Lyon

Directrice Générale : Anna Sauri Lopez

# 1. Activité et Personnel

## 1.1. Activité

Le SAEE Nord appartient au pôle Est du territoire de la Protection de l'Enfance de l'association ACOLEA, pôle comprenant 2 MECS, Balmont à Neuville S/S et Peupliers à Villeurbanne.

Il comprend 21 places depuis janvier 2022, 2 places de la plateforme « petite enfance » mises en œuvre par le SAEE Sud mais dédiées au SAEE Nord

Le SAEE Nord présente une activité positive de 120 journées. Cet excédent s'explique par le taux de remplissage passé à 100%. Il faut sans cesse anticiper les admissions pour répondre au cahier des charges et il arrive que les prises en charges se chevauchent. Le nombre de journées est de 7827 pour 7707 demandées avec un taux de remplissage de 100%

MOIS	Usagers présents fin de mois	TARIF AUTRE NB JOURS	EN JOURS								
			REALISE			ACCORDE		ECARTS			
			2022	2023	CUMUL 2023	2023	CUMUL 2023	MENSUEL	CUMUL 2023	%	
Janvier	21		384	669	669	651	651	18	18	103%	
Février	21		577	583	1 252	588	1 239	-5	13	101%	
Mars	21		726	708	1 960	651	1 890	57	70	104%	
Avril	21		690	630	2 590	630	2 520	0	70	103%	
Mai	20		712	634	3 224	651	3 171	-17	53	102%	
Juin	19		670	605	3 829	630	3 801	-25	28	101%	
Juillet	23		689	701	4 530	651	4 452	50	78	102%	
Août	21		666	679	5 209	651	5 103	28	106	102%	
Septembre	22		586	655	5 864	651	5 754	4	110	102%	
Octobre	21		671	682	6 546	651	6 405	31	141	102%	
Novembre	21		660	630	7 176	651	7 056	-21	120	102%	
Décembre	21		697	651	7 827	651	7 707	0	120	102%	

## 1.2. Personnel

L'équipe du SAEE Nord est composée de 3.5 ETP éducatifs, d'un 0.25 ETP de cheffe de service, d'un 0.25 ETP de psychologue et d'un 0.25 ETP administratif.

- 1 CDD 1etp en remplacement d'une professionnelle titulaire en arrêt maladie sur cette année 2023.
- 1CDD 1 etp en remplacement d'une professionnelle titulaire en arrêt maladie depuis juin 2023. Cette remplaçante était en CDD à la MECS Balmont. A l'origine ce remplacement devait pourvoir le 0,5 etp crée en janvier 2022.

Analyse de la pratique : 1 séance d'analyse de la pratique /mois

Formation : L'équipe va bénéficier cette année d'une formation sur L'introduction à l'approche transgénérationnelle et l'utilisation du géosociogramme.

## 2. Faits Marquants & Qualité

### 2.1. Faits marquants

Un projet d'extension du service SAEE a été envisagé courant de cette année 2023 et devait être confirmé par la DDPE pour le premier trimestre 2024. La création d'1,5 etp d'éducateur spécialisé a été proposée, permettant de compléter le 0,5 etp à pourvoir depuis sa création en janvier 2022, de répondre aux besoins de la Métropole, la liste d'attente pour des admissions étant environ de 6 mois.

L'activité de ce temps partiel à pourvoir a été effectuée par l'équipe éducative se répartissant les situations, ce qui explique en partie la génération d'heures supplémentaires pour les salariés en poste. Les professionnels ont régulièrement exprimé leur crainte de ne pas garantir la qualité et la fréquence des visites individuelles ou familiales dans un contexte de surcroît d'activité.

### 2.2. Actions éducatives collectives ou partenariats

#### Les formations 2023:

- Formation au logiciel NEMO pour l'ensemble des salariés du SAEE
- « PARENTALITE ET TROUBLES PSYCHIQUES, IMPACT SUR LES ENFANTS », Epsilon Melia, réalisée à la MECS Marie Dominique, réunissant les équipes du SAEE Nord et SUD sur 3 jours
- Bernard Filleul : « APPREHENDER LES ENJEUX DE L'INTERVENTION A DOMICILE OU EXTRA MUROS DANS LE CHAMP MEDICO SOCIAL », réalisée par le SAEE Villefranche sur 3 journées, 1 place nous a été offerte
- COLLOQUE SUR LES VIOLENCES DANS LES RELATIONS AMOUREUSES CHEZ LES 14-25 ANS à Caluire. Filaction : Association de prévention des violences sexistes et conjugales : prévenir les violences sexuelles et sexistes chez les jeunes, pourquoi et comment recueillir la parole du jeune. L'ensemble des salariés du SAEE a pu y assister

## **Projet Journée porte ouverte au SAEE Nord**

Florian Rouvière producteur et réalisateur de MOTION PROD a été sollicité pour la création d'un court métrage de présentation du service dans le cadre d'un projet « journée porte ouverte », à destination des familles mais aussi des différents partenaires qui seront invités.

Le court métrage aujourd'hui réalisé comporte :

- Une présentation de l'association par le directeur de territoire
- Une présentation de l'ensemble du service (les modalités d'intervention, le dispositif de mise à l'abri, etc) par les professionnels
- Témoignages de familles, enfants et parents : leurs appréhensions premières au commencement de la mesure, leur perception quant au soutien à la parentalité, leur vécu quant aux modalités d'intervention exigées par le service.

Des Séances de tournage ont été prévues le 28 juin et 5 juillet au SAEE avec les familles.

L'idée du court métrage a été décidée par l'équipe de professionnels du SAEE en conjuguant plusieurs objectifs :

- Rendre plus attractive et interactive la journée porte ouverte afin de rendre lisible notre action auprès des partenaires.
- Le film comme outil de travail : Permettre aux familles qui vont être accompagnées par le SAEE ultérieurement de se représenter l'accompagnement vécu par des « pairs ». Le film serait intégré à la procédure d'admission.
- Le visionnage de ce court-métrage peut alors être un soutien pour recueillir les craintes, attentes, besoins des personnes. Il offre un support visuel complémentaire à notre présentation du service que nous réalisons lors de l'admission.

La journée porte ouverte est aujourd'hui programmée pour l'automne 2024.

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible du Vallon des Torrières 2021-2026, la commune de Neuville-sur-Saône a souhaité réaliser des actions d'aménagements en faveur de la biodiversité. Un projet de convention pour la création et l'entretien de clairières au sein de la propriété BALMONT s'est donc négocié.

Ainsi, trois clairières ont été réalisées sur la propriété de la Maison d'enfants Balmont de l'Association ACOLEA.

En parallèle, la commune de Neuville sur saone a mis à disposition de la MECS et du service SAEE des animations pédagogiques organisées par des associations (Naturama) de sensibilisation à la protection de l'environnement.

Ainsi certains enfants du SAEE ont pu participer à l'atelier « Sorciers en herbe » dont l'Objectif pédagogique :

1. S'évader dans un monde imaginaire.
2. Découvrir un milieu naturel et ses richesses par le conte, le jeu et la création.
3. Apprendre à identifier des espèces.

#### **Séance 1 : Initiation au monde des sorciers**

Fabrication de couronnes et de bâtons de sorciers, recette de sorcière, fabrication d'une porte pour entrer dans le monde des sorciers

#### **Séance 2 : Apprentissage des sorciers**

Tout découvrir sur la forêt : les plantes, les arbres et les petites bêtes afin de reconnaître les bons ingrédients pour nos potions magiques.

#### **Présentation de l'association Les Ombres au SAEF :**

Association d'étudiants bénévoles qui soutiennent les jeunes de la Protection de l'Enfance dans leur parcours scolaire sous forme de mentorat, en distanciel ou en présentiel :

- Accompagnement au parcours sup
- Accompagnement dans la recherche d'emploi ou de stages, préparation aux entretiens, mise à jour de CV
- Aide matérielle possible dans le domaine de l'informatique
- Proposition d'atelier en groupe, sensibilisation aux écrans

### **2.3. Expression et participation des usagers**

« **Un café des familles** » s'est réalisé le 29/03/23. Ce café des familles a été pensé en tant qu'Instance d'Expression et de Participation des Usagers. Marie Hélène Gallet de l'association Arts et Enfance est intervenue afin d'animer un atelier parents/enfants en vue de recueillir les représentations des adultes et des enfants sur la mission du service du SAEF, permettre aux familles d'exprimer des émotions en lien avec cette expérience particulière. Une fresque a été réalisée dans ce sens.

De plus un questionnaire de retour sur l'accompagnement, à destination des adultes et des enfants a aussi été pensé et élaboré, afin de recueillir concrètement leur avis sur la qualité de notre prestation afin de pouvoir améliorer notre accompagnement, répondre au mieux aux besoins des usagers.

Une commande de boisson, café et viennoiseries a été faite auprès de la cuisinière de la MECS Balmont afin de créer un moment convivial et de partage.

Il s'agit de proposer un temps d'échanges et de rencontre entre adultes mais aussi entre parents et enfants par le biais de cet atelier, et enfin entre professionnels et usagers.

Un retour écrit et des photos ont été transmis à Camille Benoist, responsable Communication, pour une diffusion au flash info de l'association.

Questionnaire d'évaluation sur l'accompagnement par le SAEE en fin de prise en charge



Quelques réponses représentatives pour des pistes de travail:

Globalement les jeunes et les parents ont bien identifié qui constituait l'équipe du SAEE. Certains parents sont très reconnaissants du soutien que le service a pu leur apporter : « Aucun problème, toujours à l'écoute, même si l'éducatrice est absente ».

Préadolescents-adolescents :

Quels moments as-tu préféré ? (Au domicile, au service, en sorties, dans les temps collectifs, autre) ? : « Les sorties à la piscine » ou « la patinoire ».

Est-ce que tu as lu les documents que l'on a remis à tes parents le jour de l'admission ?  
Commentaire : « adaptez les documents aux âges », ou « plus simplifié pour les enfants ».

Que faudrait-il améliorer à l'accueil : « présenter et expliquer les documents ».

Certains jeunes n'ont pas compris ce qui allait se passer pour eux lors de l'admission : « Pas au début, j'ai compris après ». D'autres peuvent dire que : « Ca les a beaucoup aidé dans leur vie professionnelle » ou « évoluer et m'intégrer dans ma famille », « m'a aidé à créer des liens avec mon père, m'accompagner dans un nouvel environnement et m'adapter à ma famille ».

Parents :

L'accompagnement du service SAEE correspond -il aux besoins de votre famille : « on n'a pas le choix ».

Notre questionnaire mériterait d'être encore affiné et adapté à une population qui ne lit pas toujours le français.

## 2.4. Incidents et actions de prévention et gestion des risques

La cellule de veille telle qu'initialement organisée (réunion d'un représentant de chaque SAEE + 1 chef de service, 2x/an) n'a pas été reconduite à partir de juillet de cette année 2023. A partir des notes d'incident des différents SAEE, il s'agit d'identifier des problématiques communes afin de trouver des réponses adaptées aux problématiques identifiées mais aussi de proposer des formations communes en lien avec les difficultés rencontrées.

De fait, les notes d'incident ont été traitées en interne avec l'ensemble des salariés du service. Les notes d'incident sont transmises au travailleur social ASE référent de la situation afin qu'en soit informé le JE par son intermédiaire.

Pour 2023, sur le service SAEE Nord :

- Une altercation entre un père et son fils a entraîné une mise à l'abri à la MECS Balmont pour un weekend end.
- Des notes d'incident ont été faites suite au constat de la non coopération d'une famille avec les référents éducatifs du service. Ainsi des visites à domicile ont été régulièrement annulées. L'éducatrice référente ne pouvait donc plus s'entretenir avec les enfants. Par la suite pour cette même situation, un mail à destination de la cheffe de service a été transmis au juge mettant en exergue une volonté d'être insultant et surtout de non coopérer avec le service, mettant à mal l'accompagnement éducatif entrepris avec les enfants.
- Une note d'incident concernant une famille pour laquelle un changement de situation des aînés au sein de la famille laissait entrevoir une prise en charge des plus jeunes insuffisante pour répondre à leurs besoins au quotidien. L'inquiétude des référents éducatifs a donc été transmise au JE via l'ASE.

## 2.5. Démarche qualité

Dans le cadre du travail d'évaluation qu'a mené la Métropole de Lyon sur la mesure de Placement Externalisé (Direction de la Prospective et du Dialogue Public, chargée d'études usages et politiques publiques), une consultante du cabinet Quadrant Conseil est venue rencontrer les professionnels, équipe de direction comprise en Février 2023 afin de mener un travail d'évaluation sur l'ensemble du projet de service du SAEE.

Un appel à projet de la Métropole pour la création d'un service SAEE dans le Val de Saone nous paraissait être « fait sur mesure » pour le SAEE Nord en tant que redéploiement du service en une antenne sur le Val de Saone ; l'implantation de la MECS Balmont à Neuville sur saone, en tant que lieu d'accueil d'urgence du SAEE nord, nous permettait de nous projeter aisément.

A cette période précise, la MECS Balmont traversait une crise sans précédent où la Structure accueillant des adolescents en semi autonomie, après avoir assisté aux départs de 8 jeunes ayant tous atteints leur majorité mais surtout au départ de l'équipe éducative de ce groupe, nous pensions entrevoir la possibilité d'un projet d'antenne SAEE nord, profitant des locaux de la MECS et des postes vacants de l'équipe éducative au profit d'un redéploiement du SAEE.

Ce projet aurait pu permettre une réflexion afin de répondre à des besoins identifiés en terme d'accueil séquentiel en MECS dans le cadre d'une mesure SAEE.

## Parcours des personnes accompagnées

### 3.1. Admissions

#### 3.1.1 Demandes d'admission

DEMANDES D'ADMISSION	2023	2022	2021	Evolution N/N-2
Admissions réalisées	17	23	11	55%
Admissions non réalisées	82	74	54	52%
Dont refus du service	71	50	50	
Admissions en cours de traitement	49	20	20	
<b>TOTAL DEMANDES D'ADMISSION</b>	<b>148</b>	<b>117</b>	<b>85</b>	<b>74%</b>

Total demande d'admission : 148 (comprend 20 demandes d'admission de 2022 en liste d'attente)

CARACTERISTIQUES DES DEMANDES D'ADMISSION	2023	2022	2021
Moyenne d'âge des demandes	11,4	10,9	10,6
Pourcentage de filles dans les demandes	41%	20%	44%

PROVENANCE DES DEMANDES D'ADMISSION - AUTORITE	2023	% année N	2022	2021
Métropole Lyon	125	98%	85	82
Département Rhône	3	2%	1	3
PJJ	0	0%	0	0
Autre Département	0	0%	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>128</b>		<b>86</b>	<b>85</b>

Total 128 : - 20 demandes d'admission de 2022

Les demandes d'admissions ne cessent de progresser, + 74% depuis 2021. Elles sont essentiellement demandées par la Métropole à 98% en 2023. La Moyenne d'âge reste constante et est de 11,4 ans pour cette année 2023. Comme les années précédentes, le pourcentage des filles reste en dessous des 50%.

PROVENANCE DES DEMANDES D'ADMISSION - TERRITOIRE	2023	% année N	2022	2021
Territoire MDM Bron Vaulx en Velin	6	5%	2	11
Territoire MDM Caluire Neuville Rilleux	20	16%	6	1
Territoire MDM Décines Meyzieu Saint Priest	30	23%	17	10
Territoire MDM Ecully Limonest Ste Foy Tassin	13	10%	4	5
Territoire MDM Irigny Givors Oullins St Genis	0	0%	1	1
Territoire MDM Lyon 1er - 2ème - 4ème	4	3%	2	3
Territoire MDM Lyon 3ème - 6ème	10	8%	9	13
Territoire MDM Lyon 5ème - 9ème	15	12%	7	12
Territoire MDM Lyon 7ème - 8ème	4	3%	11	11
Territoire MDM St Fons Vénissieux	8	6%	11	7
Territoire MDM Villeurbanne	11	9%	6	7
Rhône T1 Beaujolais	3	2%	1	0
Rhône T2 Ouest Pierres Dorées	0	0%	0	0
Rhône T3 Mont et Coteau du Lyonnais	0	0%	0	0
Rhône T4 Sud - Est et Vallée du Rhône	0	0%	0	0
Territoire hors Métropole et Rhône	0	0%	0	4
PJJ STEMO Lyon Est : Villeurbanne-Vaulx en Velin-UEAT	2	2%	0	0
PJJ STEMO Lyon Nord : Croix rousse-Vaise-Villefranche	0	0%	2	0
PJJ STEMO Lyon Sud : La mulatière-Vénissieux	2	2%	7	0
PJJ STEMO Bourg En Bresse	0	0%	0	0
Métropole Méomie	0	0%	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>128</b>		<b>86</b>	<b>85</b>

La provenance des demandes d'admission couvre l'ensemble du territoire de la Métropole. Pour cette année 2023, le territoire de la MDM Décines-Meyzieu-Saint Priest est majoritaire, ainsi que la MDM Caluire -Rillieux-Neuville.

La validation des admissions ne s'effectue pas en priorité en fonction de la situation géographique des familles. Par contre, la distance peut être un frein à l'admission d'autant plus si le secteur est couvert par un autre SAEE de l'association ACOLEA comme la MDM Irigny-Givors Oullins – Saint Genis Laval couverte par le SAEE Sud, ainsi que l'Ouest lyonnais couvert par le SAEE de Brignais.

Le critère secteur géographique du domicile peut influencer la décision d'admission d'une situation. La priorité est de garantir des réponses de proximité qui ne doit pas être empêchée par la question de la distance géographique.

TYPE DE MESURES - DEMANDES D'ADMISSION	2023	% année N	2022
Placement judiciaire confié	127	99%	82
Placement administratif	1	1%	4
Placement direct par le juge	0	0%	0
Pupille de l'Etat (dont provisoire)	0	0%	0
Mesure pénale PJJ	0	0%	0
Accueil d'urgence	0	0%	0
Accueil de jour	0	0%	0
Autre mesure	0	0%	0
Aucune mesure	0	0%	0
<b>TOTAL</b>	<b>128</b>		<b>86</b>

Comme les années précédentes, le placement judiciaire confié reste en majorité le type de mesure au moment des demandes d'admission, à 99% en 2023. Le placement administratif ne semble plus une mesure appliquée et/ou applicable au contexte familial des situations.

RESIDENCE AU MOMENT DE LA DEMANDE / Ensemble des demandes	2023	% année N	2022
Chez les parents sans SAEE	87	68%	57
Chez les parents avec SAEE	0	0%	0
Chez la famille , des amis, un tiers digne de confiance judiciaire ou un tiers administratif	8	6%	8
Dans un logement personnel, hors logement accompagné	0	0%	0
Dans un logement accompagné (FJT, résidence sociale, ...)	1	1%	0
En centre d'hébergement (CHRS, CADA, hébergement d'urgence, ...)	1	1%	0
Hébergement de fortune ou à la rue	6	5%	0
En établissement de placement relevant du civil (MECS, foyer de l'enfance, ...)	18	14%	16
En établissement de placement relevant du pénal (CEF/CER, établissement de placement éducatif, ...)	0	0%	0
En établissement pénitentiaire	0	0%	0
Chez un assistant familial	4	3%	3
En établissement médico-social	0	0%	0
En établissement hospitalier	3	2%	1
En internat scolaire	0	0%	0
En hôtel	0	0%	0
Autre	0	0%	0
Inconnu	0	0%	0
Accueil d'urgence (IDEF ou autre département)	0	0%	1
<b>TOTAL</b>	<b>128</b>		<b>86</b>

Au moment de la demande d'admission, les enfants vivent majoritairement au domicile des parents à 68% en 2023. 14% proviennent d'établissement de placement relevant du civil de type MECS, soit 2 de plus que l'année N-1.

On constate que 6 demandes d'admission concernent des situations en « hébergement de fortune ou à la rue » alors qu'à N-1 cette situation était nulle. Nous nous sommes interrogés sur la faisabilité d'un suivi éducatif à domicile.

TYPE DE SCOLARITE-FORMATION/ Ensemble des demandes	2023	% année N	2022
Age pré-scolaire	5	4%	2
Maternelle - Primaire - Collège	87	68%	63
ULISS Maternelle - Primaire - Collège	4	3%	1
DITEP Maternelle - Primaire - Collège	4	3%	3
SEGPA Collège	3	2%	2
IME - IMPRO	1	1%	0
Lycée - Lycée prof	12	9%	9
Université	0	0%	0
Maison Familiale Rurale (MFR)	0	0%	0
Apprentissage	0	0%	0
Salarié	0	0%	0
Descolarisation	9	7%	2
Autres	3	2%	3
Cepaj	0	0%	1
En recherche d'emploi	0	0%	0
<b>TOTAL</b>	<b>128</b>		<b>86</b>

Au vue de la moyenne d'âge de 11,5 ans au moment de la demande d'admission, les jeunes sont donc, comme les années précédentes, majoritairement scolarisés en « maternelle, primaire, collège » à 68%, suivis à 9% en lycée professionnel. 3% d'entre eux sont inscrits dans un parcours scolaire spécialisé de type DITEP et 3% en ULISS. Cette répartition d'un parcours scolaire spécialisé minoritaire dans le cadre des demandes d'admission, reste une constante. Par contre nous notons pour cette année 2023 que 7 jeunes sont en situation de descolarisation au moment de la demande d'admission, au lieu de 2 en 2022.

### 3.1.2 Refus d'admission

MOTIFS DES REFUS D'ADMISSION	2023	2022	2021	Evolution N/N-2
Pas de place	53	48	5	960%
Non adhésion du jeune	0	0	0	
Non adhésion de la famille	0	0	0	
En limite d'âge à l'admission	4	0	4	0%
Maintien d'une mixité de genre	0	0	0	
Établissement ne pouvant pas répondre aux besoins du jeune	14	2	60	-77%
Demande ne correspondant pas à l'autorisation de l'établissement	0	0	0	
Autres	0	0	13	-100%
<b>TOTAL REFUS D'ADMISSION</b>	<b>71</b>	<b>50</b>	<b>82</b>	

La majorité des refus d'admission est lié au manque de place comme l'année précédente.

Le deuxième critère motivant un refus d'admission est lié à des problématiques individuelles ou de fonctionnement intra familial complexes ne permettant pas l'adhésion de la famille au

projet d'accompagnement éducatif et/ou entraînant des besoins auxquels le service n'aurait pu répondre.

Les 53 dossiers refusés pour manque de place alimentent la liste d'attente d'environ minimum 6 mois, le temps de la prise en charge par le SAEE initiale. Cependant, du fait des nombreuses prolongations et des dérogations de 6 mois supplémentaires, la liste d'attente augmente aussi dans le temps.

A propos des refus motivés par « le service ne pouvant répondre aux besoins du jeune », nous avons orienté certains travailleurs sociaux vers le STEP Service Transition Educatif personnalisé de l'association ACOLEA, qui après nous avoir présenter leur projet, nous semblait pouvoir répondre aux besoins de ces mêmes usagers.

### 3.1.3 Usagers admis

Age des usagers admis	2023	2022	2021	Evolution N/N-2
Moins de 3 ans	0	0	1	-100%
3 - 6 ans	0	3	0	
6 - 10 ans	3	7	3	0%
10 - 14 ans	6	8	3	100%
14 - 16 ans	6	2	3	100%
16 - 18 ans	2	3	1	100%
18-21 ans	0	0	0	
<b>TOTAL DES ADMISSIONS</b>	17	23	11	55%

#### Caractéristiques des usagers admis dans l'année

CARACTERISTIQUES DES ADMISSIONS	2023	2022	2021
Moyenne d'âge des admissions	12,8	12,1	9,01
Pourcentage de filles dans les admissions	24%	0%	47%

La moyenne d'âge des usagers admis semble se maintenir autour de 12 ans en comparaison aux années précédentes bien que le pourcentage des filles admises semble en baisse.

Nous notons une légère baisse du nombre d'admission effectuée en 2023 qui peut s'expliquer par un renouvellement fréquent de la prise en charge initiale de 6 mois mais aussi du nombre croissant des demandes de dérogation 6 mois supplémentaires, soit un total de 18 mois de prise en charge.

Ce fait a pour conséquence de freiner le renouvellement des admissions mais aussi d'augmenter la liste d'attente.

TYPE DE MESURES - USAGERS ADMIS	2023	% année N	2022	2021
Placement judiciaire confié	17	100%	22	11
Placement administratif	0	0%	1	0
Placement direct par le juge	0	0%	0	0
Pupille de l'Etat (dont provisoire)	0	0%	0	0
Mesure pénale PJJ	0	0%	0	0
Accueil d'urgence	0	0%	0	0
Accueil de jour	0	0%	0	0
Autre mesure	0	0%	0	0
Aucune mesure	0	0%	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>		<b>23</b>	<b>11</b>

En 2023, 100% des mesures sont judiciaires et confiées par l'ASE. En 2022 on constate encore 1 mesure administrative alors qu'en 2021 on en comptabilisait encore 11. Ce constat pourrait être mis en lien avec des situations en grande précarité sociale, qui pourrait correspondre au constat de prises en charge plus longues (18 mois) par le SAEE.

### Origines géographiques

PROVENANCE DES ADMISSIONS - AUTORITE FINANCEUR	2023	% année N	2022	2021
Métropole Lyon	17	100%	23	11
Département Rhône	0	0%	0	0
PJJ	0	0%	0	0
Autre Département	0	0%	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>		<b>23</b>	<b>11</b>

PROVENANCE DES ADMISSIONS - TERRITOIRE	2023	% année N	2022	2021
Territoire MDM Bron Vaulx en Velin	4	24%	4	0
Territoire MDM Caluire Neuville Rilleux	2	12%	0	0
Territoire MDM Décines Meyzieu Saint Priest	3	18%	0	1
Territoire MDM Ecully Limonest Ste Foy Tassin	0	0%	0	0
Territoire MDM Irigny Givors Oullins St Genis	0	0%	0	0
Territoire MDM Lyon 1er - 2ème - 4ème	0	0%	1	0
Territoire MDM Lyon 3ème - 6ème	0	0%	4	0
Territoire MDM Lyon 5ème - 9ème	0	0%	7	3
Territoire MDM Lyon 7ème - 8ème	0	0%	3	2
Territoire MDM St Fons Vénissieux	0	0%	2	0
Territoire MDM Villeurbanne	2	12%	2	5
Rhône T1 Beaujolais	0	0%	0	0
Rhône T2 Ouest Pierres Dorées	0	0%	0	0
Rhône T3 Mont et Coteau du Lyonnais	0	0%	0	0
Rhône T4 Sud - Est et Vallée du Rhône	0	0%	0	0
Territoire hors Métropole et Rhône	0	0%	0	0
PJJ STEMO Lyon Est : Villeurbanne-Vaulx en Velin-UEAT	0	0%	0	0
PJJ STEMO Lyon Nord : Croix rousse-Vaise-Villefranche	0	0%	0	0
PJJ STEMO Lyon Sud : La mulatière-Vénissieux	6	35%	0	0
PJJ STEMO Bourg En Bresse	0	0%	0	0
Métropole Méomie	0	0%	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>		<b>23</b>	<b>11</b>

RESIDENCE AU MOMENT DE L'ADMISSION	2023	% année N	2022
Chez les parents sans SAEE	7	41%	10
Chez les parents avec SAEE	0	0%	0
Chez la famille , des amis, un tiers digne de confiance judiciaire ou un tiers administratif	0	0%	1
Dans un logement personnel, hors logement accompagné	0	0%	0
Dans un logement accompagné (FJT, résidence sociale, ...)	0	0%	0
En centre d'hébergement (CHRS, CADA, hébergement d'urgence, ...)	0	0%	0
Hébergement de fortune ou à la rue	0	0%	0
En établissement de placement relevant du civil (MECS, foyer de l'enfance, ...)	10	59%	12
En établissement de placement relevant du pénal (CEF/CER, établissement de placement éducatif, ...)	0	0%	0
En établissement pénitentiaire	0	0%	0
Chez un assistant familial	0	0%	0
En établissement médico-social	0	0%	0
En établissement hospitalier	0	0%	0
En internat scolaire	0	0%	0
En hôtel	0	0%	0
Autre	0	0%	0
Inconnu	0	0%	0
Accueil d'urgence (IDEF ou autre département)	0	0%	0
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>		<b>23</b>

100% des situations proviennent de la Métropole comme les années précédentes. Cette année 2023 est marquée par des situations géographiquement éloignées du secteur d'intervention du service. Ce constat peut être mis en lien avec une volonté de poursuivre un accompagnement éducatif dans le cadre d'un retour au domicile de jeunes en fin de placement en établissement de type MECS.

Le SAEE a répondu à une demande associative de privilégier dans la mesure du possible les retours au domicile des jeunes placés dans les établissements de l'association ACOLEA. Ce choix s'inscrit dans une volonté cohérente de prévention des difficultés liées au retour en famille et des ruptures de parcours. En 2023, les situations « sorties de MECS » ont été privilégiées dans le cadre des admissions au SAEE dès lors qu'il y avait des places disponibles pour assurer l'accompagnement éducatif.

Cependant une réflexion a été menée au sein du service car bien que la demande d'accompagner les familles dans le cadre d'un retour des enfants au domicile soit pertinente, l'éloignement géographique des domiciles a contraint les salariés à effectuer des trajets qui sur du long terme pourraient desservir les interventions de proximité. (MDM Vénissieux, MDM Saint Priest, MDM Neuville- Rillieux).

Par ailleurs, nous constatons que pour cette année 2023, le nombre de jeunes admis qui proviennent des établissements (10) est supérieur à ceux qui proviennent de chez leurs parents sans SAEE (7), idem pour 2022.

Nous notons que 35% des situations proviennent du service PJJ STEM0 Lyon sud Mulatière-Vénissieux pour cette année 2023. Ce critère ne révèle pas une forte demande de la part de ce service. L'admission d'une fratrie de 6 jeunes domiciliée à Vénissieux a été effectuée suite à une mesure d'AEMO.

### Scolarité / formation professionnelle

TYPE DE SCOLARITE-FORMATION A L'ADMISSION	2023	% année N	2022	2021
Age pré-scolaire	0	0%	0	1
Maternelle - Primaire - Collège	14	82%	16	5
ULISS Maternelle - Primaire - Collège	0	0%	2	0
DITEP Maternelle - Primaire - Collège	0	0%	0	0
SEGPA Collège	1	6%	0	3
IME - IMPRO	0	0%	1	0
Lycée - Lycée prof	2	12%	2	1
Université	0	0%	0	0
Maison Familiale Rurale (MFR)	0	0%	0	0
Apprentissage	0	0%	0	0
Salarié	0	0%	0	0
Descolarisation	0	0%	1	1
Autres	0	0%	1	0
Cepaj	0	0%	0	0
En recherche d'emploi	0	0%	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>		<b>23</b>	<b>11</b>

Tous les jeunes admis au SAEE sont scolarisés en 2023. 1 seul jeune est inscrit en SEGPA et aucun n'est inscrit dans un parcours scolaire spécialisé de type IME ou DITEP.

## Accueil d'urgence

ACCUEIL D'URGENCE	2023	2022	2021
Nombre d'accueils d'urgence	0	0	0
Nombre de jours			
Nombre d'admissions pérennes dans le service suite à l'accueil d'urgence			

### 3.2. Usagers suivis dans l'année

#### 3.2.1 Accompagnement - indicateurs de population

Age des usagers accompagnés	2023	2022	2021	Evolution N/N-2
Moins de 3 ans	0	0	1	-100%
3 - 6 ans	1	3	1	0%
6 - 10 ans	7	5	10	-30%
10 - 14 ans	15	18	12	25%
14 - 16 ans	10	4	4	150%
16 - 18 ans	6	5	2	200%
Plus de 18 ans	1	0	0	
<b>TOTAL</b>	40	35	30	33%

1 enfant (3-6ans) a été admis par la plate-forme petite enfance du SAEE Sud alors que le reste de la fratrie a été prise en charge par le Sae Nord. Un travail de réflexion et de concertation a été effectué entre les deux services afin de croiser les regards à propos de la situation familiale dans sa globalité. Nous estimons que ce travail et ces échanges ont été fructueux et fluides, cette expérience pourrait aisément se renouveler, à condition que le secteur d'intervention convienne au deux services.

+ de 18 ans : 1 jeune en contrat jeune majeur à 18 ans. Fin de prise en charge SAEE + 1 temps de tuilage

CARACTERISTIQUES DES USAGERS ACCOMPAGNES	2023	2022	2021
Moyenne d'âge des usagers accompagnés au 31/12 ou à la sortie	12,7	12,1	10,8
Durée moyenne d'accompagnement au 31/12 ou à la sortie	1,0	0,8	0,8
Pourcentage de filles dans les accompagnements	25%	29%	23%

Nous constatons que la durée moyenne du placement tend à augmenter progressivement au cours des années. Effectivement comme précédemment expliqué, nous observons l'augmentation des demandes de renouvellement des prises en charge (6 mois supplémentaires après 6 mois d'intervention) et des demandes de dérogation (6 mois supplémentaires après 12 mois d'intervention). Cela s'explique par le constat de situations familiales en grande précarité sociale, de liens intra familiaux dégradés.

Plus de la moitié des usagers sont des garçons soit 25% de filles uniquement.

TYPE DE MESURES - USAGERS ACCOMPAGNES	2023	% année N	2022	2021
Placement judiciaire confié	39	98%	34	29
Placement administratif	1	3%	1	0
Placement direct par le juge	0	0%	0	1
Pupille de l'Etat (dont provisoire)	0	0%	0	0
Mesure pénale PJJ	0	0%	0	0
Accueil d'urgence	0	0%	0	0
Accueil de jour	0	0%	0	0
Autre mesure	0	0%	0	0
Aucune mesure	0	0%	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>40</b>		<b>35</b>	<b>30</b>

98% des mesures sont des placements judiciaires confiés. 1 seule mesure administrative concernant une jeune admise en 2022 et pour qui la prise en charge a dépassé les 18 mois. La quasi disparition des mesures administratives vient-elle confirmer le constat de situations familiales davantage touchées par la précarité où l'adhésion des parents au placement et la mise au travail éducatif serait plus difficile à mobiliser ?

PROVENANCE DES USAGERS ACCOMPAGNES - AUTORITE FINANCEUR	2023	% année N	2022	2021
Métropole Lyon	40	100%	35	30
Département Rhône	0	0%	0	0
PJJ	0	0%	0	0
Autre Département	0	0%	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>40</b>		<b>35</b>	<b>30</b>

PROVENANCE DES USAGERS ACCOMPAGNES - TERRITOIRE	2023	% année N	2022	2021
Territoire MDM Bron Vaulx en Velin	4	10%	0	4
Territoire MDM Caluire Neuville Rilleux	2	5%	3	4
Territoire MDM Décines Meyzieu Saint Priest	3	8%	1	2
Territoire MDM Ecully Limonest Ste Foy Tassin	0	0%	0	1
Territoire MDM Irigny Givors Oullins St Genis	0	0%	0	0
Territoire MDM Lyon 1er - 2ème - 4ème	1	3%	2	2
Territoire MDM Lyon 3ème - 6ème	4	10%	8	0
Territoire MDM Lyon 5ème - 9ème	7	18%	9	6
Territoire MDM Lyon 7ème - 8ème	3	8%	5	3
Territoire MDM St Fons Vénissieux	6	15%	1	3
Territoire MDM Villeurbanne	10	25%	6	5
Rhône T1 Beaujolais	0	0%	0	0
Rhône T2 Ouest Pierres Dorées	0	0%	0	0
Rhône T3 Mont et Coteau du Lyonnais	0	0%	0	0
Rhône T4 Sud - Est et Vallée du Rhône	0	0%	0	0
Territoire hors Métropole et Rhône	0	0%	0	0
PJJ STEMO Lyon Est : Villeurbanne-Vaulx en Velin-UEAT	0	0%	0	0
PJJ STEMO Lyon Nord : Croix rousse-Vaise-Villefranche	0	0%	0	0
PJJ STEMO Lyon Sud : La mulatière-Vénissieux	0	0%	0	0
PJJ STEMO Bourg En Bresse	0	0%	0	0
Métropole Méomie	0	0%	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>40</b>		<b>35</b>	<b>30</b>

En 2023, la majorité des jeunes suivis proviennent de la MDM de Villeurbanne, secteur d'implantation du service. Pour autant en 2023, les demandes d'admissions et les admissions ne sont pas majoritairement en provenance de la ville de Villeurbanne, même si l'intervention des professionnels au domicile des familles en est facilitée.

TYPE DE SCOLARITE AU 31/12	2023	% année N	2022	2021
Age pré-scolaire	0	0%	0	1
Maternelle - Primaire - Collège	21	53%	21	20
ULISS Maternelle - Primaire - Collège	2	5%	0	1
DITEP Maternelle - Primaire - Collège	0	0%	0	0
SEGPA Collège	7	18%	6	4
IME - IMPRO	1	3%	1	0
Lycée - Lycée prof	7	18%	3	2
Université	0	0%	0	0
Maison Familiale Rurale (MFR)	0	0%	0	0
Apprentissage	1	3%	1	0
Salarié	0	0%	0	0
Descolarisation	0	0%	0	0
Autres	1	3%	2	1
Cepaj	0	0%	1	1
En recherche d'emploi	0	0%	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>40</b>		<b>35</b>	<b>30</b>

100% des jeunes suivis en 2023 sont scolarisés. Plus de 50% sont inscrits dans des parcours scolaires classiques de la maternelle au collège et 18% en lycée professionnels.

18% poursuivent une scolarité en SEGPA, 5% sont en ULISS et 1 seule jeune est en IME.

Ces indicateurs sont quasi à l'identique les années précédentes. Bien que pouvant évoluer dans des situations familiales ou des conditions de vie précaires, les jeunes suivis par le SAEE sont inscrits dans des parcours scolaires classiques et en dehors d'une scolarité spécialisée.

### 3.2.2 Accompagnement - indicateurs de besoins

#### Scolarité ou formation

BESOINS - Scolarité	2023	% année N	2022	2021
Nombre d'usagers bénéficiant d'un AVS	5	13%	4	5
Nombre d'usagers suivis en commissions éducatives	10	25%	7	5
Nombre d'usagers exclus au moins une fois dans l'année	4	10%	3	2
<i>Nombre de jours d'exclusion cumulés</i>	11			
Nombre d'usagers concernés par des absences ou retards scolaires répétés	14	35%	10	10

13% d'entre eux bénéficient d'une AVS et donc d'un dossier MDPH. 25% ont fait l'objet au moins une fois d'une commission éducative et 35% sont concernés par des absences et des retards.

En comparaison aux années précédentes, les indicateurs sont constants. Il y a eu 3 suivis en commission éducative de plus en 2023, en comparaison à N-1 et 2x plus par rapport à N-2.

#### Conduites à risque

BESOINS - Conduites à risque	2023	% année N	2022	2021
Nombre d'usagers ayant commis des actes délinquants dans l'année	1	3%	0	0
Nombre d'usagers concernés par des conduites alimentaires à risque	4	10%	4	5
Nombre d'usagers concernés par des addictions à des substances psychoactives	0	0%	0	0
Nombre d'usagers concernés par une suspicion de prostitution	0	0%	0	0
Nombre d'usagers concernés par une sexualisation précoce ou des conduites sexuelles à risque	4	10%	0	0
Nombre d'usagers concernés par des comportements auto-agressifs	3	8%	2	1
Nombre d'usagers concernés par des comportements hétéro-agressifs	3	8%	5	1
Nombre d'usagers concernés par des fugues récurrentes	0	0%	0	1

Concernant les conduites à risques, celle qui est la plus repérée est celle du trouble alimentaire, conduite déjà repérée en 2022 et 2021.

Concernant une sexualisation précoce ou des conduites sexuelles à risques, 2 jeunes ont vécu des incidents à caractère sexuel lors de placement en famille d'accueil, les 2 autres jeunes sont

en situation de handicap mental. Les années précédentes, ce critère n'était pas représenté dans les prises en charge du SAEE.

1 jeune s'est retrouvé en situation d'être père de famille à 16 ans au cours de cette année 2023.

### Visites médiatisées

BESOINS - Visites médiatisées et accompagnées	2023	% année N	2022
Nombre d'utilisateurs concernés	5		2
<i>Dont visites assurées partiellement par l'établissement</i>	2		0
<i>Dont visites assurées totalement par l'établissement</i>	0		0

### Santé et soins médicaux

BESOINS -Santé et soins médicaux	2023	% année N	2022	2021
Nombre d'utilisateurs bénéficiant d'une notification MDPH ou en cours	11	28%	10	8
Nombre d'utilisateurs concernés par un suivi psychiatrique	3	8%	7	6
Nombre de RDV médicaux dans l'année ayant nécessité un accompagnement par un professionnel	38		32	31
<i>Dont généralistes</i>	11		6	0
<i>Dont spécialistes</i>	17		11	5
<i>Dont psychologues</i>	10		15	26
Nombre d'utilisateurs concernés par une ou plusieurs hospitalisation(s) durant l'année	3	8%	2	1

28% des utilisateurs bénéficient d'une notification MDPH, ce qui est quasi équivalent à l'année précédente.

38 des utilisateurs suivis en 2023 ont fait l'objet d'un accompagnement par un professionnel pour un RDV médical. Ce critère met en exergue la nécessité d'un soutien pour les parents afin de répondre au plus près aux besoins de leurs enfants. L'accompagnement à la parentalité par le SAEE a ici toute son importance, même si l'objectif final est bien que parents et enfants accèdent à plus d'autonomie. Les RV chez les spécialistes et les généralistes restent les plus nombreux.

### Santé et soins médicaux psychologiques

En externe :

Pour l'année 2023, sur 40 enfants pris en charge 11 enfants ont bénéficié d'une prise en charge psychologique.

6 d'entre eux ont été suivis par un CMP de secteur ; 1 par un psychologue libéral ; 1 par un psychiatre libéral et 3 par le SAEE.

La fréquence des entretiens est variable en fonction des besoins repérés ; elle peut être hebdomadaire, bimensuelle ou mensuelle.

Le psychologue du SAEE a pour mission de développer les liens avec les structures de soin psychique à savoir les CMP, les services d'hospitalisation, les cabinets privés, les psychologues des structures d'accueil antérieures ou à venir...

Ce travail d'interface se met essentiellement en œuvre à travers des liens téléphoniques. Les temps de synthèses pluridisciplinaires inter-services, sont, en effet, rares étant donné le temps de travail octroyé au psychologue.

Or, ces temps d'échanges amènent à affiner notre compréhension, notre positionnement et à éviter une perte d'information, un morcellement de la pensée et des mouvements de clivage ; tant d'enjeux fréquents inhérents aux problématiques rencontrées auprès des systèmes familiaux que nous accompagnons pouvant mettre à mal la prise en charge des familles.

#### En interne :

Le soutien psychologique est assuré tant en direction des mineurs que de leurs parents par la psychologue du SAEE.

Durant cette année 2023, sur les 40 enfants pris en charge, 3 situations familiales ont été accompagnées par la psychologue du service.

30 rendez-vous ont été proposés cette année dont 23 honorés.

Sur ces 23 rendez-vous, 7 rendez-vous se sont déroulés en présence du parent et de l'enfant.

#### Modalité d'entretiens proposés :

- Suivi individuel auprès d'enfants avec mise en place d'un relais auprès d'un CMP en fin de prise en charge.
- Entretiens individuels auprès du parent.
- Entretiens parents-enfants.

## Problématiques familiales accueillies :

L'ensemble des enfants pris en charge par le SAEE porte une histoire qui a mis à mal la disponibilité maternelle et paternelle dans les premières années de vie de ceux-ci.

La fragilité des relations précoces, le défaut d'étayage parental, les conflits conjugaux/familiaux emprunts de violence physique et psychique ont eu, pour conséquence, une discontinuité et une insuffisance des soins qui n'ont pas permis à ces enfants de construire solidement leur assise narcissique.

Nous constatons des dysfonctionnements majeurs dans l'exercice de la parentalité associés à des troubles psychologiques voire psychiatriques chez le ou les parents qui mettent à mal le développement d'un lien d'attachement de type sécure.

Ces fragilités parentales ont des conséquences lourdes sur le développement de l'enfant/adolescent notamment sur le plan de son inscription dans le champ des apprentissages ainsi que sur le plan de sa socialisation.

En effet, ceux-ci témoignent pour la plupart d'une grande fragilité interne qui se manifeste par des postures de repli, des troubles du comportement, des angoisses de séparation et d'abandon ainsi qu'une importante intolérance à la frustration. Cette réalité interne les met évidemment à mal pour entrer en relation ainsi que pour se rendre disponibles aux apprentissages d'où la nécessité de créer des dispositifs d'accompagnements pluridisciplinaires tels que : du soutien scolaire, l'intervention d'une AVS, d'un RASED, d'un SESSAD, d'un CAMSP...

Ces dynamiques familiales souvent chronicisées depuis des années nous amènent à interroger fréquemment notre temporalité d'intervention (6 mois renouvelable une fois) et d'envisager une demande de dérogation afin de poursuivre et de consolider le travail mené.

Nous observons sur cette année un nombre important de situations familiales où la précarité sociale engendre des conséquences importantes pour assumer et assurer les besoins fondamentaux nécessaires aux enfants ainsi qu'une sécurité du quotidien : ruptures sociales, fragilité de l'emploi, logement insalubre, problèmes de santé...

Ces situations ont demandé une mobilisation soutenue des éducateurs et ont conduit à des demandes de dérogations afin de construire des appuis extérieurs multiples en vue de sécuriser l'environnement de vie de l'enfant.

Au cours de cette année 2023, sur 16 situations familiales accompagnées par notre service : 8 dérogations ont été demandées et validées.

Cette réalité sociale est parfois couplée avec des conflits ou absence de lien dans la relation parentale et/ou la présence de troubles psychiques voire psychiatriques majeurs chez l'un des parents qui ont des conséquences majeures sur l'enfant : insécurité émotionnelle, conflit de loyauté.

Cette situation clinique est alors parfois tellement coûteuse pour l'enfant qu'elle l'amène à développer des mécanismes de défense et d'adaptation qui freinent considérablement son développement ainsi que son engagement dans la relation à l'autre.

Pour permettre d'affiner notre évaluation et d'améliorer la qualité de notre accompagnement, nous avons fait la demande d'une formation sur : "Parentalité et troubles psychiques : impact sur les enfants ».

Cette formation a eu lieu en présence de l'ensemble des SAEE de l'association.

Au cours de cette formation, nous avons pu :

- Appréhender les différents troubles psychiques ainsi que des repères pour les identifier.
- Travailler sur les représentations des troubles psychiques et parentalité.
- Identifier les troubles impactant le rôle de parent.
- Appréhender l'influence des troubles psychiques sur les enfants.
- Penser la relation parents / enfants et la notion de parentalité partielle.

Durant cette année, l'ensemble de l'équipe SAEE a également participé à un colloque : « Repérer et prévenir les violences dans les relations amoureuses chez les 14-25 ans ».

La possibilité de bénéficier de temps de formation nous paraît essentielle pour maintenir une qualité de travail auprès des familles que nous accompagnons.

## Evaluation annuelle des projets personnalisés

<b>Evaluation annuelle des projets personnalisés</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Peu ou pas de critères de réussite du PP satisfaits	1	3	7
Quelques critères minoritaires satisfaits	7	7	4
Critères globalement satisfaits	21	11	9
Ensemble des critères de réussite du PP satisfaits	8	7	6
Pas d'objectifs et de critères de réussite suffisamment identifiés dans le PP	0	3	0
<b>TOTAL</b>	<b>37</b>	<b>31</b>	<b>26</b>

Après avoir été retravaillées et mises à jour en équipe dans le cadre de la formation ESOPPE, la procédure du Projet personnalisé ainsi que les outils attenants sont aujourd'hui complètement appropriés et maîtrisés par l'ensemble de l'équipe éducative.

Pour chaque situation, la procédure du projet personnalisé est appliquée.

Les chiffres parlent d'eux même : Pour cette année 2023, pour chaque situation familiale ont été élaborés des objectifs de travail pour lesquels les familles ont pu s'inscrire et s'investir, progresser grâce à un travail d'accompagnement éducatif auprès des enfants et de soutien à la parentalité.

21 situation révèlent des projets personnalisés dont « les critères sont satisfaits », et 8 présentent « des critères de réussite », soit un total de 29/37 situations.

Bien que constatant un contexte de renouvellement de prise en charge et de dérogation, la majorité des usagers adhèrent « suffisamment » à la mesure de placement externalisé, coopèrent « suffisamment » avec l'équipe éducative, s'emparent « suffisamment » du soutien à la parentalité et de l'accompagnement éducatif auprès des enfants pour des résultats globalement satisfaisants, permettant d'envisager une fin de prise en charge possible.

Cependant, en 2023, l'équipe éducative insiste sur un accompagnement administratif et social important auprès des parents pour que la parentalité auprès des enfants puissent faire valoir les compétences de chacun ou en tout cas puisse évoluer : aide pour l'accès au logement, aux aides financières de type RSA, au titre de séjours, l'accès aux soins physiques et psychiques, les inscriptions des enfants tant sur le plan des activités que de la scolarité.

Les 8 situations présentant « peu ou pas de critère de réussite du Projet Personnalisé », ou « quelques critères minoritaires satisfaits », sont des situations familiales ou lorsque la fin de prise en charge se présente, laisse un sentiment « d'inachevé » au niveau des objectifs à atteindre manifestant encore des signes de fragilité. D'ailleurs pour certaines situations en fin de prise en charge, l'ASE reste présente et/ou pour lesquelles nous avons pu proposer un service d'AEMO

en tant que mesure relais au SAEF. Les fragilités, la répétition, l'immobilisme ne concernent pas que les situations manifestant une grande précarité sociale.

### 3.3 Usagers sortis

CARACTERISTIQUES DES USAGERS SORTIS	2023	2022	2021
Nombre de sortis	17	12	18

#### 3.3.1 Durée de l'accompagnement et âge à la sortie

DUREE DES PRISES EN CHARGE A LA SORTIE	2023	% année N	2022	2021
Moins de 3 mois	0		0	0
4 à 12 mois	4		5	6
1 à 3 ans	13		7	12
Plus de 3 ans	0		0	0
Durée moyenne d'accompagnement à la sortie en années	1,20		1,01	1,08

La majorité des situations ont bénéficié d'un accompagnement éducatif de 1 à 3 ans ce qui vient confirmer le constat de renouvellement et de dérogation des prises en charge (2x6 mois ou 18 mois), la durée moyenne étant de 1,20 an au lieu de 6 mois comme initialement prévu dans le projet.

#### 3.3.2 Motif de sortie

MOTIF DE SORTIE	2023	% année N	2022	2021
Fin de mesure et restitution ou maintien en famille	15	88%	8	17
Fin de mesure - Majorité	1	6%	0	0
Poursuite de la mesure : orientation en famille d'accueil	0	0%	0	0
Poursuite de la mesure : exclusion ou orientation en autre établissement (collectif)	1	6%	4	1
Accueil chez un tiers ou adoption	0	0%	0	0
Déménagement et autres	0	0%	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>		<b>12</b>	<b>18</b>

La majorité des fins de prise en charge concernent des fins de mesure avec le maintien des jeunes en famille. 1 jeune/17 a été orienté en fin de mesure en appartement éducatif attendant à la MECS Les Peupliers.

Pour cette année 2023 nous n'avons pas réorienté de jeune en MECS en cours de placement externalisé. Les difficultés rencontrées au cours de cette année 2023, résidaient plus au niveau de la précarité sociale des parents qui entravaient les compétences parentales bien que des problématiques psychiques ont pu se repérer chez l'un des parents mais que l'autre parent a pu palier afin que le bon développement de l'enfant puisse se poursuivre.

### 3.3.3 Orientation à la sortie

HEBERGEMENT A LA SORTIE	2023	% année N	2022	2021
Chez les parents sans SAEE	14	82%	7	15
Chez les parents avec SAEE	0	0%	0	0
Chez la famille , des amis, un tiers digne de confiance judiciaire ou un tiers administratif	1	6%	0	2
Dans un logement personnel, hors logement accompagné	0	0%	0	0
Dans un logement accompagné (FJT, résidence sociale, ...)	0	0%	0	0
En centre d'hébergement (CHRS, CADA, hébergement d'urgence, ...)	1	6%	0	0
Hébergement de fortune ou à la rue (baraque, squat, caravane, péniche, etc.)	0	0%	0	0
En établissement de placement relevant du civil (MECS, foyer de l'enfance, ...)	1	6%	4	1
En établissement de placement relevant du pénal (CEF/CER, établissement de placement éducatif, ...)	0	0%	0	0
En établissement pénitentiaire	0	0%	0	0
Chez un assistant familial	0	0%	0	0
En établissement médico-social (y compris handicap)	0	0%	0	0
En établissement hospitalier	0	0%	0	0
En internat scolaire	0	0%	1	0
En hôtel	0	0%	0	0
Autre	0	0%	0	0
Inconnu	0	0%	0	0
Accueil d'urgence (IDEF ou autre département)	0	0%	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>		<b>12</b>	<b>18</b>

Tiers digne de confiance : 1 : pas d'orientation en fin de prise en charge mais en situation de tiers digne de confiance tout au long de la mesure.

Centre d'hébergement : 1 : la mère du jeune a été orientée en CHRS au cours de la prise en charge. Le jeune a été orienté en appartement éducatif en fin de prise en charge.

SITUATION SCOLAIRE/PROFESSIONNELLE A LA SORTIE	2023	% année N	2022	2021
Age pré-scolaire	0	0%	0	1
Maternelle - Primaire - Collège	7	41%	7	13
ULISS Maternelle - Primaire - Collège	2	12%	0	2
DITEP Maternelle - Primaire - Collège	1	6%	0	0
SEGPA Collège	4	24%	1	0
IME - IMPRO	1	6%	0	0
Lycée - Lycée prof	1	6%	2	2
Université	0	0%	0	0
Maison Familiale Rurale (MFR)	0	0%	0	0
Apprentissage	1	6%	0	0
Salarié	0	0%	0	0
Descolarisation	0	0%	0	0
Autres	0	0%	2	0
Cepaj	0	0%	0	0
En recherche d'emploi	0	0%	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>		<b>12</b>	<b>18</b>

Aucun jeune n'est en situation de déscolarisation en fin de mesure. 41% sont inscrits dans un parcours scolaire classique. 4 jeunes /17 bénéficient d'une scolarité spécialisée de type ULISS, DITEP et IME et 4 en SEGPA.

## Locaux et moyens matériels

Le SAEE Nord est situé au cœur même de Villeurbanne.

Les locaux, en location, sont très accessibles en transport en commun, ce qui permet aux familles de s'y rendre avec facilité.

Le SAEE Nord a connu cette année des difficultés de serveur et de téléphonie, ce qui a pu générer quelques difficultés. Le service informatique a anticipé le changement d'une partie du matériel et le déploiement d'un nouveau système prévu en 2024.

L'entretien des locaux et des véhicules est assuré par l'agent technique de la MECS Balmont.

Une entreprise intervient une fois par semaine pour le nettoyage des locaux, elle intervient également pour le nettoyage du vitrage sur demande.

Le service possède depuis cette année 3 véhicules (au lieu de 2). Nous avons pu bénéficier d'une place de parking supplémentaire en location dans la résidence.

## Perspectives 2024

Le SAEE Nord, comme l'ensemble des SAEE de l'association, est très sollicité pour des dossiers d'admissions. Le manque de place ne permet pas de répondre favorablement à ces demandes. La liste des admissions en attentes est longue.

Aussi, pour faire face à cette hausse des demandes d'admission et pour répondre aux besoins repérés sur le Territoire il apparaît important de procéder à la création de nouvelles places du SAEE Nord. L'association a été sollicité pour un projet d'extension des places d'accueils au sein des SAEE, Le SAEE Nord est en attente d'une réponse favorable courant 2024.

En 2024 l'organisation de l'association ACOLEA va évoluer. La Protection de l'Enfance sur la Métropole sera réunie sous la responsabilité de Jean-Dominique BITTEL qui devient Directeur de secteur. Mr GUIGNARD rejoint l'association ACOLEA AMPH.

La configuration des pôles restent inchangés.